

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stephanie-tetrault-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/81509934237877d0bf103dbe>

Date d'obtention : 2024-11-15 12:59:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

si la victime collabore je procède rapidement au sexto et si le receveur de photo et/ou vidéo collabore je procède au sexto, l'avise que son cell sera confisqué et avise la police.

si la victime ne collabore pas, je procède au sexto et avise la police.

si la victime collabore je procède au sexto et si le receveur ne collabore pas j'avise immédiatement la police

je vérifie les intentions et raisons des gestes de la victime, je la rassure et explique la suite des événements, par la suite rempli sexto et selon réponse pourrait confisquer cell du receveur pour finir avec appel police.. si acte impulsif et inoffensif sans propagation, je rempli sexto et avise police.

si acte malveillant et propagation confisque cell du receveur et avise immédiatement police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

je dois toujours procéder au sexto et aviser la police par la suite

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

lorsque la victime et le receveur collabore, tu dois procéder au sexto et aviser le receveur que son cell sera confisqué donc gérer les négociations, plus de gestion, etc

alors que si il refuse, tu dois procéder et aviser la police